



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2009

Date de convocation : 06 février 2009
Date d'affichage : 06 février 2009

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille neuf, le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian PAGE, Maire.

Etaients présents :

Madame Anny BRIZARD, Monsieur Jean-Luc CURAT, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Michel DELONG, Monsieur Serge FIORÈSE, Monsieur Serge FOURGEAUD, Mademoiselle Florence GAONACH, Monsieur Gérard GRANDJEAN, Monsieur Guillaume KASPERSKI, Madame Florence LANGLOIS, Monsieur Emmanuel LAUREAU, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Dominique PEREZ, Monsieur Serge RECOULES, Monsieur Michel SENOT, Madame Chantal SZYMKOWIAK, Monsieur Gabriel WATREMEZ.

Absente excusée :

Madame Annie CADORET a donné pouvoir à Monsieur Christian PAGE,

Madame Chantal SZYMKOWIAK a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance :

FINANCES :

1. Approbation du compte gestion 2008 pour le service assainissement
2. Vote du compte administratif 2008 pour le service assainissement
3. Affectation du résultat 2008 pour le service assainissement
4. Vote du Budget Primitif 2009 pour le service assainissement
5. Autorisation donnée au Maire de prolonger des comptes à terme
6. Instauration de la Participation pour voies et réseaux

RESSOURCES HUMAINES :

7. Approbation du tableau des effectifs pour 2009

AFFAIRES GENERALES :

8. Avis sur l'exploitation la société DANONE RESEARCH d'installations de compression et de réfrigération
9. Modification de la délibération n°2008-10-15/05 indiquant les modalités d'application du droit à l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants.
10. Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal de l'Yvette et de la Bièvres

QUESTIONS DIVERSES

1. Discussion autour des taxes locales
2. Vie des commissions (vœux, « agents-info »)
3. État d'avancement du budget primitif 2009 et ajustement du calendrier de préparation
4. Actualité de la ZAC de la Mare aux Saules

DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES

N°1 : Adoption du Compte de Gestion 2008 pour l'assainissement

Vu le Compte de Gestion du budget d'assainissement présenté par le Trésorier principal pour l'année 2008,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2008,

Sur le rapport de Monsieur Serge RECOULES,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : prend acte du Compte de Gestion 2008 du budget assainissement présenté par le Trésorier Principal dont le résultat s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice :	11 719,42 €
Recettes de l'exercice :	96 598,85 €
Excédent de clôture :	84 879,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	50 437,32 €
Recettes de l'exercice :	114 201,54 €
Reprise du résultat 2007 :	93 105,30 €
Résultat de clôture :	156 869,52 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	241 748,95 €

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N°2 : Vote du compte administratif 2008 pour l'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2008, tous les documents budgétaires de la collectivité, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Sur le rapport de Monsieur Serge RECOULES,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (le Maire a quitté la séance pour le vote)

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Compte Administratif 2008 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice :	11 719,42 €
Recettes de l'exercice :	96 598,85 €
Excédent de fonctionnement :	84 879,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	50 437,32 €
Recettes de l'exercice :	114 201,54 €
Reprise des résultats 2007 :	93 105,30 €
Excédent d'investissement :	156 869,52 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	241 748,95 €

Article 2 : de donner acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2008 tel que résumé ci-dessus,

Article 3 : de donner quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2008 du budget assainissement de la commune.

N°3 : Affectation du résultat du Compte Administratif 2008 pour l'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du Compte Administratif,

Sur le rapport de Monsieur Serge RECOULES,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'affecter en recette de fonctionnement (article 002) un excédent de fonctionnement de 84 879,43 €

Article 2 : d'affecter en recette d'investissement (article 001) un excédent d'investissement de 63 764,22 €

N°4 : Vote du Budget primitif 2009 pour l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération n°2009-11-02/03 portant affectation du résultat 2008,

Vu le projet de Budget Primitif 2009 pour le service assainissement qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 572 082 €
- Section d'investissement : 776 600 €

Sur rapport de Monsieur Serge RECOULES,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de voter le budget primitif pour le service assainissement pour l'exercice 2009 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE / OPERATION	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
002. Excédents antérieurs reportés				177 984,00
023. Virement à l'investissement			434 706,00	
615. Autres charges de gestion courante			12 000,00	
66111. Charges financières			9 000,00	
66112. ICNE			2 738,00	
658. Charges diverses			113 638,00	
758. Produits divers				291 398,00
70. Vente de produits				102 700,00
TOTAUX			572 082,00	572 082,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
1641. Emprunt en euros			28 600,00	256 972,00
001. Solde d'exécution de la section d'investissement				63 764,00
021. Virement de la section fonctionnement				434 706,00
2158. Travaux chemisage rue Curie et assainissement Clos			748 000,00	
FCTVA				21 158,00
TOTAL			776 600,00	776 600,00

TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 572 082 €
- Dépenses : 572 082 €

TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 776 600 €
- Dépenses : 776 600 €

TOTAUX GENERAUX :

- RECETTES : 1 348 682 €
- DEPENSES : 1 348 682 €

N°5 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE PROLONGER LA SOUSCRIPTION DE COMPTES A TERMES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi de finances pour 2004 n°2003-1311 du 30 décembre 2003 et notamment son article 116,

Vu l'instruction n°04-004-K1 du 12 janvier 2004 présentant les caractéristiques d'un produit de placement destiné notamment aux collectivités locales,

Vu la délibération en date du 30 janvier 2008 n° 2008 – 30 – 01/04 autorisant Monsieur le Maire à souscrire des comptes à terme,

Considérant que les liquidités dont dispose la ville de Saclay suite à la vente de plusieurs terrains doivent servir à financer les opérations d'investissement votées mais que ces financements ne vont pas intervenir immédiatement,

Considérant la possibilité offerte aux collectivités locales de placer certains de leurs fonds sur des comptes à terme pour faire rémunérer cet argent,

Sur le rapport de Monsieur Serge RECOULES,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prolonger la souscription de 6 comptes à termes pour un montant global de 1 200 000 € (6 comptes pour 200 000 € chacun) suite à la vente des terrains dont la liste suit et dont les fonds ne seront pas réemployés immédiatement.

- Parcelle ZY 164, rue de Paris Acquéreurs M. Joly/ Mme Dozi
- Parcelle ZY 165, rue de Paris Acquéreurs M. Mme Fidalgo Nunes
- Parcelle ZY 166, rue de Paris Acquéreur M. De Sousa
- Parcelle ZY 167, rue de Paris Acquéreurs M. Mme Spriet
- Parcelle C510, 9 rue de Paris Acquéreur IMMO3D
- Parcelle ZX 139, 5 rue de Palaiseau Acquéreur Sté Civile Foncier Habitat Social

N°6 : INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2,

Considérant que les articles susmentionnés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voie publiques existantes ainsi que l'établissement des réseaux qui leurs sont associés,

Considérant que les articles susmentionnés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Sur rapport de Monsieur Jean-Luc CURAT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

INSTAURE sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

N°7 : MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Vu le tableau des effectifs tel qu'annexé à la délibération N° 2008-10-15/01 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2007,

Vu la délibération N°2008-11-12/01 créant le poste de Technicien supérieur attribué à un agent contractuel missionné pour assurer les fonctions de Directeur des services techniques,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à une nouvelle modification de ce tableau au 1^{er} janvier 2009,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE et adopte le tableau des emplois communaux ci-annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2009,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009 de la Commune,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N°8 : AVIS PORTANT SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE REALISÉE POUR L'EXPLOITATION PAR LA SOCIÉTÉ DANONE RESEARCH D'INSTALLATIONS DE COMPRESSION ET DE RÉFRIGÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses dispositions relatives aux installations soumises à autorisation ou à déclaration,

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-PREF-DCI3/BE-0196 du 23 décembre 2008 portant ouverture d'une enquête publique pour l'exploitation par la société DANONE d'installations de compression et de réfrigération, du 26 janvier au 26 février 2009,

Considérant que le territoire de la commune de Saclay est touché par le périmètre de cette installation,

Considérant que l'avis de la commune est requis,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (M. Guillaume KASPERSKI et M. Gabriel WATREMEZ),

N'ÉMET PAS D'OBJECTION à l'exploitation par la société DANONE RESEARCH d'installations de compression et de réfrigération dans l'exercice de ses travaux de recherche.

N°9 : DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLES AUX COMMERCANTS AMBULANTS – MODIFICATION DES TARIFS APPLIQUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 octobre 2008 n°2008-10-15/05 portant droits d'occupation du domaine public par les commerçants ambulants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les installations sur le domaine public de la ville dans un souci de bonne gestion patrimoniale,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les emplacements et les tarifs définis en prenant en compte la différence de taille qui peut exister entre les installations des différents commerçants,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CRÉE un nouvel emplacement situé au Rond-point du Christ, à l'entrée du parking, pour les commerçants dont les installations sont limitées en superficie au sol,

FIXE les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public de cet emplacement à 20 € par jour d'occupation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les commerçants concernés pour déterminer notamment la fréquence d'occupation du domaine public et les modalités de paiement de la redevance.

N°10 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES DE L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY DES COMMUNES DES VALLÉES DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (S.Y.B.) - ÉLECTION DES DÉLEGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2008-04-02/06 du 02 avril 2008 portant désignation de représentant de la ville au SYB,

Considérant que la ville de Saclay fait partie de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS),

Considérant que l'ensemble des communes membres de la CAPS étaient également membres du SYB et que dès lors, la CAPS se substitue à elle au sein du SYB,

Considérant que la CAPS doit à ce titre pouvoir seule désigner des représentants pour y siéger,

Considérant que la CAPS a informé la commune qu'un siège reste vacant au conseil syndical du SYB,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2008-04-02/06 en date du 02 avril 2008 portant désignation de représentant de la ville au SYB,

PROPOSE la candidature de Monsieur Emmanuel LAUREAU pour siéger au SYB.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque **l'entrée possible de la ville des Ulis dans la CAPS**. Le conseil municipal devra délibérer sur cette question pour approuver ou non cette entrée. Il explique que M. LAMY, Président de la CAPS, qui devait intervenir ce soir sur le sujet n'a pas pu venir. Il souhaite organiser une présentation sur cette question, aussi bien par un membre de la CAPS qui y est favorable que par un membre qui y est défavorable, pour que chacun puisse prendre une décision en ayant eu tous les éléments de réflexions possibles. Il souligne que le Conseil Communautaire de la CAPS doit voter sur cette question le jeudi 12 mars et que les membres du Conseil Municipal présents au conseil Communautaire devront prendre une position en connaissant celle du conseil municipal de la ville. Enfin, il rappelle que le conseil municipal sera appelé à voter sur la même question dans les semaines à venir.

Discussion autour des taxes locales :

La liste présentant les décisions que la commune peut prendre en matière de taxes locales est communiquée au membre du conseil municipal. Il est décidé de présenter au prochain conseil une délibération exonérant les personnes handicapées de tout ou partie de la taxe d'habitation ainsi qu'une délibération envisageant la suppression de l'exonération de taxe foncière pendant 2 ans pour les contribuables ayant fait construire.

Vie des commissions :

Sociale :

Le marché de consultation pour la réservation de places en crèche est lancé. Une commission doit être montée pour organiser l'audition des candidats qui présenteront une offre. Les conseillers intéressés peuvent se faire connaître auprès de Mme Vovard, secrétaire du Maire. L'audition est prévue dans la semaine du 16 mars prochain.

Le conseil municipal est informé des difficultés financières auxquelles se heurte la crèche parentale. La subvention versée par la commune doit être augmentée. En outre, la question des locaux utilisés devient préoccupante et nécessite que la ville mène une réflexion pour proposer à moyen terme une solution.

M. Fiorèse attire l'attention du Conseil sur la présence d'une antenne relais pour téléphone portable à proximité du bâtiment actuellement utilisé par la crèche. Il demande s'il est possible de faire une enquête sur les émissions d'ondes de cette antenne. M. Debras répond que c'est en cours.

Culture / info communication :

M. Le Goff expose les sorties que propose l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse. Il annonce que les dernières sorties culturelles organisées par la ville se sont bien déroulées. Il explique que la première réunion du conseil d'administration du conservatoire de musique de la Vallée de Chevreuse s'est bien passée.

S'agissant enfin de l'organisation de la Fête Médiévale, une subvention va être demandée à la CAPS.

Comité de quartier : M. Curat explique que le comité de quartier du Val est installé et a choisi les membres de son bureau. Il a également arrêté la liste des sujets d'étude pour cette année : impact de la ZAC sur le Val, ADSL au Val, Circulation et stationnement.

Environnement :

Une colonne à verre semi enterrée a été mise en place au Clos vert.

Agenda des prochaines manifestations :

- Samedi 21 mars : distribution de composteurs et formation au compostage
- Vendredi 03 avril : réunion publique sur la collecte sélective et le tri
- Samedi 04 avril : nettoyage de printemps

La commission environnement a émis un avis favorable au projet RD36. Elle souhaite davantage d'informations sur l'évolution du Christ de Saclay.

Suite au souhait de certains conseillers de savoir si des remarques ont été formulées auprès de la ville de Palaiseau au sujet de l'exploitation par Danone Research d'installations de compression et de réfrigération (Palaiseau étant le lieu du siège de l'enquête publique) des contacts ont été pris avec le secrétariat des élus à Palaiseau. La réponse devrait être donnée prochainement.

Vie associative :

En janvier et février, 2 expositions ont eu lieu et ont connu le même succès que l'an passé : « Art et Peinture » et « Saclay Vision ».

Le loto du COS s'est déroulé le 08 février avec une très bonne participation. Merci à tous les bénévoles.

La commission s'est réunie pour statuer sur les demandes de subventions par les associations.

La séance est levée à 23H30.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Chantal SZYMKOWIAK

Christian PAGE